



Parc de Bachasson - Bât. C
Rue de la Carrière de Bachasson
13590 MEYREUIL - Fax : 04 42 12 57 58

OFFRE DE PRIX

N° TOU14463/0 du 20/11/2017

Cette offre a été rédigée par Jérémie TOUAHRI
o Tél. : 04 42 12 57 73
o E-mail : touahri@laa.fr

Responsable de votre compte : Jean-Philippe PARENT
o Tél. : 06 79 50 46 96
o E-mail : parent@laa.fr

CERN

Division des Finances
Comptabilité fournisseur
CH1211 GENEVE 23

Votre réf. :

À l'attention de : **M. DAGUIN**
N° de Fax : 41 22 767 88 70
N° de Tél. : 41 22 767 31 49

Cher Monsieur DAGUIN,

Devise : EUR

Nous vous remercions de votre demande et avons le plaisir de vous adresser notre proposition pour la fourniture de

Item	Référence - Désignation	Qté	P.U.H.T	Total H.T	Délai
1	FLEX-HPI2T-D8-3000-1/2"VCRF-1/2"VCRF-C-O FLEXIBLE ONDULEUX, SIMPLE TRESSE, KZ200 Construction.....: Ame inox 316L, tresse inox 304 Longueur.....: 3000 mm Diamètre intérieur.....: 8,1 mm Diamètre extérieur.....: 14,5 mm Pression service max.....: 245 bar @ 20°C Service continu.....: -270/+600°C Entrée.....: 1/2" VCR Femelle Sortie: 1/2" VCR Femelle Câble anti-fouet.....: Oui Dégraissage oxygène.....: Oui	2	430,59	861,18	10 J
2	FLEX-HPI2T-D6-3000-1/4VCRF-1/4VCRF-C-O FLEXIBLE ONDULEUX, DOUBLE TRESSE, KZ200 xxB+2 Construction.....: Ame inox 316L, tresses inox 304 Longueur.....: 3000 mm Diamètre intérieur.....: 6,1 mm Diamètre extérieur.....: 11,6 mm Pression service max.....: 390 bar @ 20°C (*) Service continu.....: -270/+600°C (*) Entrée.....: 1/4" VCR Femelle Sortie: 1/4" VCR Femelle Câble anti-fouet.....: Oui Dégraissage oxygène.....: Oui (*) Cf document Info doc LAA - FLEXIBLES INOX - PMax service - Facteurs de correction pour T° élevée	2	374,44	748,88	2 S
3	Frais de port - DPD (30 Kgs Max) Colis de moins de 30 Kgs - Longueur maxi 2 mètres (longueur développée maxi 3 m) Expédition France métropolitaine, sous emballage carton standard.	1	23,00	23,00	

OFFRE DE PRIX

N° TOU14463 /0 du 20/11/2017



Page 2 sur 3 Devise : EUR

Item	Référence - Désignation	Qté	P.U.H.T	Total H.T	Délai
------	-------------------------	-----	---------	-----------	-------

Nouveauté 2017


Distributeur exclusif pour la France des gammes

 



Expédition : PORT EN SUS
Conditions de règlement : Virement 45 jours net
Validité de l'Offre : 20/12/2017

REFERENCE A RAPPELER DANS VOTRE COMMANDE : TOU14463 /0

Total Hors taxe :	1 633,06
Devise :	EUR

Minimum de commande : 77 EUR H.T.

Les pièces en stock sont disponibles sous réserve de vente entre temps

La présente offre de prix a été établie conformément à nos Conditions Générales de Ventes ci-jointes.

OFFRE DE PRIX

N° TOU14463 /0 du 20/11/2017



Page 3 sur 3 Devise : EUR

Item	Référence - Désignation	Qté	P.U.H.T	Total H.T	Délai
------	-------------------------	-----	---------	-----------	-------

CONDITIONS GENERALES DE VENTE LES AUTOMATISMES APPLIQUES

Document N° ZZR316 - Version 2005

GENERALITES

Sauf stipulation contraire spécifiée par écrit et signée par une personne habilitée, les commandes qui nous sont remises et les marchés que nous traitons sont soumis sans exception, aux conditions générales de vente ci-après, qui annulent et remplacent toutes clauses imprimées ou manuscrites, y inclus les conditions générales d'achat, figurant sur toutes lettres et tous documents de nos acheteurs ou contractants. Toute convention particulière ou toute dérogation à nos conditions générales de vente doit faire, de notre part, l'objet de stipulations spéciales écrites. Les conditions générales définies ci-dessous qui ne sont pas expressément modifiées ou abrogées par ces stipulations spéciales conservent leur plein et entier effet.

ARTICLE 1 : Conditions commerciales

Nos prix sont nets, hors taxes, départ, port et emballage en sus. Nos relations avec le client sont soumises à nos conditions générales de vente et au Droit Français. A défaut de paiement à la date d'exigibilité de toute somme due en vertu du contrat de vente, comme en cas d'inexécution de l'un quelconque des engagements de l'acheteur, le contrat de vente sera résolu de plein droit si bon nous semble, sans que nous n'ayons à accomplir aucune formalité judiciaire, huit jours après une simple mise en demeure par lettre recommandée, restée sans effet. La reprise par nous des biens revendiqués impose à l'acheteur l'obligation de réparer le préjudice résultant de la dépréciation.

Les informations techniques, dimensionnelles, poids, figurant dans nos documentations sont données à titre indicatif. Nous nous réservons le droit de modifier nos articles en fonction des perfectionnements ou des modifications techniques apportées par nos fournisseurs ou par notre bureau d'étude.

ARTICLE 2 : Minimum de commande

Le minimum de commande est de 77€ net HT. Toute commande dont le montant est inférieur entrainera des frais de gestion d'un montant de 50 €.

ARTICLE 3 : Ouverture de compte

Tout nouveau client devra fournir lors de sa première commande les éléments suivants : SIRET, N° de TVA intracommunautaire, adresse de livraison et de facturation, RIB. Dans le cas où le client ne posséderait pas de numéro de SIRET (ou non reconnu par Dun & Bradstreet), les seules conditions de paiement applicables pour cette première affaire et pour les affaires suivantes seront le paiement à la commande.

ARTICLE 4 : Conditions de livraison

Sauf accord préalable de notre part, toutes les livraisons seront à la charge du client, facturées en sus au tarif en vigueur dans notre société lors de l'expédition.

Les marchandises voyagent aux risques du client (Art. 100 du Code de Commerce) auquel il appartient de vérifier le bon état au moment de la livraison. Cette vérification doit porter sur la qualité, les quantités et les références des marchandises ainsi que leur conformité à la commande. Aucune réclamation ne sera prise en compte après un délai de cinq jours à compter du jour de la livraison.

En cas d'avarie, manquants, etc. il appartient au destinataire d'adresser ses réclamations par lettre recommandée au dernier transporteur et de nous en aviser également par écrit ; ceci dans un délai de cinq jours à compter de la date d'arrivée. Notre responsabilité ne saurait être mise en cause pour toutes dégradations ou altérations

ARTICLE 5 : Conditions de Paiement

Les factures émises aux clients français sont payables par virement, par chèque, ou traite acceptée et domiciliée, selon les conditions validées par notre service comptabilité après étude de solvabilité en fonction du numéro de SIREN du client. Ces conditions ne peuvent excéder les délais autorisés par la LME à savoir au maximum 45 jours fin de mois ou 60 jours nets. Les clients bénéficiant d'une dérogation spéciale doivent nous en informer par lettre recommandée précisant l'accord auquel ils sont soumis.

Tous les règlements à l'exportation s'effectueront par virement ou remise documentaire après validation COFACE des délais de paiement.

Le non règlement d'une facture ou d'un effet de paiement à l'échéance fixée entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues ainsi que la perception d'intérêts de retards calculés à 1,5 fois le taux d'intérêt légal par an majorée de 3 points (Loi N°92-1442). De plus, une intervention contentieuse pourra être engagée et le règlement des frais d'intervention, frais judiciaires et intérêts légaux judiciaire, sera à la charge du client. En outre, nous nous réservons le droit de suspendre l'exécution des commandes en cours.

ARTICLE 6 : Pénalités de retards

Comme mentionné dans l'article 4 les délais de livraison sont donnés de façon aussi exacte que possible, sans garantie toutefois de notre part. Les éventuels retards de livraison ne peuvent donner lieu à une quelconque indemnisation, ni justifier la rupture de la commande.

Aucune pénalité de retard ne sera acceptée, sauf par dérogation écrite et signée par une personne habilitée par notre entreprise.

ARTICLE 7 : Clauses de réserve de propriété

Toute commande passée à notre Société suppose acceptation par le client de la clause de réserve de propriété. Les marchandises fournies resteront donc notre propriété, jusqu'au paiement total des factures concernées, ceci conformément aux dispositions de la loi n°80-335 du 12 mai 1980 et article 122 de la loi du 25 janvier 1985 relative à la réserve de propriété.

ARTICLE 8 : Garantie

Notre société garantit nos produits pendant une période de 12 mois à compter de la date de livraison.

Dans le cas où des défauts seraient constatés, la société s'engage à réparer ou à remplacer les fournitures défectueuses à condition que le client nous informe avec justificatif à l'appui. En cas de défaillance du matériel, la garantie se limite au remplacement des pièces en cause et ne peut avoir pour effet de prolonger la garantie du matériel. Si une intervention entraîne une immobilisation du matériel, de l'installation, ou nécessite des moyens spécifiques, aucune indemnité ne peut être réclamée auprès de notre société.